



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L' AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2023-17
DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois et le 19 décembre à 17 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 12 décembre 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER
Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE - Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON
Ville de Terrasson : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Jean-Jacques DELPECH représentant M. Francis COMBY
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis VILLEPONTOUX représentant M. Frédéric GINESTE
C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard JAUZAC représentant M. Jean HUGON
Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib FENNI

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Renouvellement du Bureau : élection des membres

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-17-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Corrèze du 1^{er} octobre 2019 portant modification des statuts du Syndicat,

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac et notamment l'article 7 des statuts précisant que le Bureau est composé d'un représentant par membre, ce y compris le Président et les deux vice-présidents,

Considérant que par courrier en date du 11 octobre 2023, la préfecture du lot a accepté la démission de la Présidence de CAUVALDOR de M. Raphaël DAUBET,

Vu la délibération n°2023-139 du 25 octobre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 26 octobre 2023 portant élection de M. Proença à la présidence de CAUVALDOR,

Vu la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 18 décembre 2023 portant désignation des délégués au comité syndical de l'aéroport,

Considérant l'installation ce jour des nouveaux délégués du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac ;

Considérant la proposition de procéder soit à un vote à bulletin secret soit à un vote ordinaire à main levée.

Vu la candidature déclarée de :

- Monsieur Christophe PROENÇA en qualité de membre du Bureau représentant la communauté de communes CAUVALDOR

Il est proposé au comité syndical :

- **De procéder** à cette élection, après accord à l'unanimité des membres, par vote ordinaire à main levée

Au vu des résultats des votes - , est élu dans sa fonction de membre du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac :

- Monsieur Christophe PROENÇA en qualité de membre du Bureau représentant la communauté de communes CAUVALDOR

Le Bureau du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac est donc composé de :

- Julien BOUNIE Président
- Francis COMBY Vice-Président
- Philippe NAUCHE Vice-Président
- Frédéric GINESTE,
- Christophe PROENÇA,
- Roger LAROUQUIE, } Membres (5)
- Jean HUGON,
- Françoise CAYRE }

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-17-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023